

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 394

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, après le mot :

« services »,

insérer les mots :

« mentionnés à l'article L. 6146-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.